



ASSOCIATION SPORTIVE DE COURSE D'ORIENTATION D'ORLEANS



1 Passage Jacques PELLETIER 45140 ORMES
Tél. 06 62 52 18 22 - <http://www.asco-orleans.com> - contact@asco-orleans.com
SIRET 44418456800020 - FFCO N° 4504 CE

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL LONGUE DISTANCE DE CO PEDESTRE CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL MOYENNE DISTANCE DE VTT ORIENTATION DUATHLON ORIENTATION (COMBINE CO PEDESTRE ET CO VTT ENCHAINÉES) 04 MAI 2014 - CHAMBON LA FORET (45)

Organisateur : ASCO ORLEANS et CDCO 45
Traceur : Claude FLAMENT et Franck REINEN
Arbitre : Hervé FLAMENT
Contrôleur des circuits : Régis FLAMENT
GEC : Franck REINEN



Fléchage : Intersection D30-D109 à CHAMBON LA FORET (45)
Accueil : Sur place à partir de 9h00
Parking/Accueil = 50m à 200m - Accueil/Départ = 500m



Départs : Entre 9h30 et 12 h 00. Pas d'horaires prédéfinis
Fermeture des circuits à 14h00

Carte : Carte : Extrait « l'étang à Madame » Echelle au 1/10000
Carte VTT « Chatillon » Echelle au 1/20000.

Type de terrain : Relief vallonné, zone boisée dans l'ensemble courante.
Cyclabilité rapide à ralentie pour le VTT



Temps de course : Conforme au règlement
Système de contrôle : Utilisation de la gestion électronique SPORTident

Inscriptions : par courrier à
Franck REINEN - 1 Passage Jacques PELLETIER - 45140 ORMES
Tél. 06.62.52.18.22
Par Courriel à franck.reinen@bbox.fr
Sur place à partir de 9h00 dans la limite des cartes disponibles

Tarifs : LD Pédestre ou MD orientation à VTT : 6 €
Duathlon orientation : 10 €
Location de pointeur SPORTident : 3 € + caution de 35 €



Délivrance d'un PASS ORIENTATION. Les personnes « non licenciées » devront fournir un certificat médical (ou copie certifiée conforme) de non contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition datant de moins d'un an ou présenter une licence UNSS en cours de validité portant la mention « course d'orientation », pour participer à la compétition. Pour les autres,... réseau de postes à disposition sans chronométrage.

Règlement Spécifique : Sécurité : respecter le code de la route ainsi que les autres usagers
Port du casque obligatoire
Interdiction de se déplacer en dehors des chemins mentionnés sur la carte

Lavage des vélos : Non

